



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 JUIIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi vingt-cinq du mois de juin à dix-huit heures et vingt-huit minutes, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le mercredi 19 juin 2024, se sont réunis dans la salle des délibérations de l'hôtel de Ville, sous la présidence de Gabrielle LOUIS-CARABIN, Maire.

**Etaient présents :** MM. Gabrielle LOUIS-CARABIN, Jean ANZALA, Pierre PORLON, Marcelin CHINGAN, Sylvia SERMANSON, Rose-Marie LOQUES, Bernard SAINT-JULIEN, Elsa SUARES, Thierry FULBERT, Evelyne CLOTILDE, Nadia OUJAGIR, Joseph HILL, Gina THOMAR, Marie-Alice RUSCADE, Rosette GRADEL, Sandra SERMANSON, Seetha DOULAYRAM, Justine BENIN, Pinchard DEROS, Ingrid FOSTIN, Yvane RHINAN, Hermann SAINT-JULIEN.

**Etaient représentés :** MM. Betty ARMOUGOM (Rose-Marie LOQUES), Alina GORDON (Pierre PORLON), Jacques RAMAYE (Nadia OUJAGIR), José OUANA (Sylvia SERMANSON), Daniel DULAC (Marie-Alice RUSCADE), Jérôme CHOUNI (Gabrielle LOUIS-CARABIN).

**Etaient absents excusés :** MM. Marie- Michelle HILDEBERT, Michel SURET, Grégory MANICOM, Annick CARMONT, Bernard RAYAPIN.

**Absents :** MM. Patrick PELAGE, Marie-Joël TAVARS.

Membres en exercice : 35	Membres présents : 22	Membres Représentés : 6	Absents Excusés : 5	Absents : 2
-----------------------------	--------------------------	----------------------------	------------------------	----------------

*Le quorum étant atteint, vingt-deux (22) Conseillers étant présents, six (6) représentés, cinq (05) absents excusés et deux (2) absents. Le Maire Gabrielle LOUIS-CARABIN, déclare la séance ouverte.*

*Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales Madame Sylvia SERMANSON est désignée pour assurer le Secrétariat de séance.*

*Présentation du rapport d'activités  
du Club Sportif Moulien (CSM)*

5/DCM2024/88

*Le Conseil Municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

Considérant que le Club Sportif Moulien (CSM) a signé une convention d'objectifs et de moyens avec la ville du Moule le 24 Mai 2023, pour la période 2023-2025.

Accusé de réception en préfecture  
971-219711173-20240625-5DCM202488-DE  
Date de télétransmission : 01/07/2024  
Date de réception préfecture : 01/07/2024

Notifiée et publiée le 02/07/2024

Considérant que l'article 7-1-2 de ladite convention est consacré au « contrôle des fonds publics », et stipule :

« L'association s'engage à justifier, à tout moment, de l'utilisation des fonds versés et tiendra sa comptabilité à la disposition de la Ville. Qu'à ce titre, elle peut procéder à tout contrôle ou investigation qu'elle jugera utile, tant directement que par des personnes ou organismes dûment mandatés par elle, pour s'assurer du bien-fondé des actions entreprises par l'Association et du respect de ses engagements vis-à-vis de la Ville ».

Considérant que c'est donc sur ce fondement, qu'elle va procéder à la présentation de son bilan financier et de son rapport d'activité, au titre de l'année 2023.

*Où le Maire en son exposé,  
Après discussion et échanges de vues,  
DÉCIDE A L'UNANIMITE  
Vote à scrutin public*

**Article 1 :** Prend acte du rapport d'activité et du bilan financier du Club Sportif Mouléen (CSM) pour l'année 2023.

**Article 2 :** Le Maire et le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**Article 3 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Ce recours pourra être effectué par le biais de l'application informatique «Télé recours citoyens» ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr))

La Secrétaire

Sylvia SERMANSON

Fait à Le Moule, le 25 Juin 2024

Pour avis conforme

Le Maire,



Gabrielle LOUIS-CARABIN

Accusé de réception en préfecture  
971-219711173-20240625-5DCM202488-DE  
Date de télétransmission : 01/07/2024  
Date de réception préfecture : 01/07/2024

Notifiée et publiée le 02/07/2024

## BILAN SPORTIF ET FINANCIER DU CLUB SPORTIF MOULIEN ANNEE 2023

Conseil Municipal du mardi 25 juin 2024

Madame le Maire, Mesdames Messieurs les Adjoints et Conseillers, Mesdames et Messieurs de l'Administration, Mesdames et Messieurs en vos rangs, grades et qualités.

Toujours très impressionné de me retrouver face aux élus de ma Ville natale ! Toujours difficile pour notre association sportive et culturelle de bien distinguer les bilans de l'année civile et de la saison sportive. Une fois de plus votre agenda a bien fait les choses puisque le lundi 17 juin accompagnés du Secrétaire Général, de la Trésorière Adjointe et de la représentante de notre cabinet comptable j'ai dû présenter à la CRCC notre rapport d'activités sur les plans fonctionnel, sportif et financier

**Le Fonctionnement** : Toujours une réunion du CA le lundi de 19h à 21h + une réunion le vendredi soir pour affiner l'organisation des nombreux matchs du week-end. Nous avons organisé sans problèmes notre AG le 23/11/2023 et Madame Le Maire était représenté. Manuel CHAFFORT ancien joueur et éducateur a obtenu très brillamment son Brevet d'Educateur de Football. Nous avons pu le recruter sur un emploi aidé pour un an. D'après sa fiche de poste, il est Directeur Technique Adjoint et chargé de développement, tout en étant éducateur. Il réfléchit avec nous sur le CSM de demain et l'aménagement du site de Calebassier. Mais le fonctionnement du Club dépend exclusivement des bénévoles, dont en particulier Jean Le Mardeley qui est toujours à la fois secrétaire et S.G. Il est à signaler que nous avons cette année encore un jeune licencié Bréhan METREGISTE qui prépare son BPJEPS option APT avec KALAMUS, sa structure d'accueil étant le CSM et son tuteur étant une fois de plus le Président du CSM ; diplôme qu'a obtenu son prédécesseur Kenjy MONTANTIN qui a trouvé dans la foulée un CDI.

Nous avons cette année encore rencontré des difficultés pour faire redémarrer certaines commissions. Le COVID a laissé des traces. Mais nous travaillons en symbiose totale avec ALLEZ CSM sur ce problème ainsi que sur celui du retour des spectateurs au stade. Les commissions, technique et arbitrage ont fonctionné quasi normalement et la commission communication a été revisitée et fait du bon travail notamment pour TELE CSM sous la direction de Marius Dielna.

Accusé de réception en préfecture  
971-219711173-20240625-5DCM202488-DE  
Date de télétransmission : 01/07/2024  
Date de réception préfecture : 01/07/2024

Notifiée et publiée le 02/07/2024

L'âge moyen des membres du CA dépasse les 65 ans. Le problème du renouvellement est de plus en plus prégnant !

**Les effectifs.** En nette progression, nous nous rapprochons des chiffres d'avant COVID et nous avons compté 398 licenciés (3ème club en Guadeloupe) soit 28,98 % du nombre total des licenciés à Le Moule ou encore 32,57 % si on ne tient pas compte des clubs « féminins ». Une analyse plus fine par catégories d'âges est disponible !

**Les infrastructures** Notre complexe est utilisé évidemment par toutes nos équipes mais aussi par l'Amicale des anciens du CSM, la Gendarmerie et l'école Saint-Dominique et l'AS ANONYMES ce qui nécessite un entretien régulier. Je remercie chaleureusement la Ville pour l'aide qui nous est apportée. Les précisions figurent dans la convention triennale d'objectifs. Il y a énormément à faire car le bâtiment secrétariat a « vieilli ». Nous allons avancer lentement par des koudmens tant que c'est possible notamment sur la clôture côté route départementale.

**Les résultats sportifs :** Pas de fausse modestie. Ils sont très bons cette année. En compétitions officielles nous présentons 3 équipes en U11 et U13, 2 en U15 une en U17 et U19 une en R3 et R1. Nous jouons certains week-end 10 rencontres. Le bilan : De très nombreuses victoires en U8, U9 et U11 notamment en 972.

Le jeune Lucas LEBORGNE âgé de 12 ans a remporté la compétition la LUCARNE organisée par l'un de nos partenaires. Il a l'agréable tâche de représenter la Guadeloupe lors de la finale nationale en août. Nos U13 sont champions Antilles-Guyane - Saint Martin. Nous avons beaucoup de sélectionnés dans les équipes de jeunes et 7 d'entre eux sont au pôle de préformation au CREPS. Le CSM est plus que jamais un club formateur.

Les U15 et les U19 ont remporté chacun la Coupe de la Guadeloupe et disputent les play-offs de leurs catégorie respective permettant de désigner le champion de la Guadeloupe. Notre équipe première a réalisé un véritable exploit en se qualifiant à Sergent pour les 32<sup>ème</sup> de finale de la coupe de France. Exploit sportif mais aussi exploit au niveau de l'organisation ! Nous l'avons fait et réussi. Nous avons eu raison de nous battre ensemble pour jouer chez nous. Remerciements et félicitations à tous les services municipaux. Nous sommes persuadés que si le règlement de la FFF avait été respecté nous aurions pu passer un tour de coupe de France supplémentaire. Il est presque anecdotique de signaler que cette équipe est aussi championne de la R1 pour la saison 2023/2024.

Accusé de réception en préfecture  
02/19/2024 10:25:00  
Date de télétransmission : 01/07/2024  
Date de réception préfecture : 01/07/2024

**Culturel :** Deux représentations du spectacle Lé Fouben et un Bal. Beaucoup à faire dans ce domaine ainsi que dans l'animation du site.

**L'humanitaire :** Partenariat avec la Ligue contre le Cancer. Signalons deux manifestations organisées dans le cadre du PEF. La première dans la lutte contre le racisme à l'attention des U15 et la 2<sup>ème</sup> dans le cadre de la Prévention Routière à l'attention des U15 et U17.

**Les Finances :** Nous avons toujours le même cabinet comptable FIPAG et une cellule trésorerie composée de Pierre SERMANSON, Isabelle BUFFON, Alex ANZALA et Marie-Laure BALDUS. Très active et compétente !

J'ai mené une politique assidue pour fidéliser nos partenaires et sponsors qui porte quelques fruits. Nous pouvons faire appel en cas de besoin à notre avocate.

J'ai avec moi les documents comptables qui montrent que le résultat de l'exercice 2023/2024 est légèrement positif. Le Président de la CRCC m'a fait parvenir son rapport d'audition dans lequel évoque des points positifs suivants : la convention d'objectifs et la relation entre le club et la collectivité locale, l'évaluation du bénévolat. En conséquence la CRCC a **décidé de ne procéder à aucune mesure prévue par l'article 11 du règlement de la DNCG**. Nous avons été auditionnés le 17 juin dernier et nous avons fourni à temps les documents réclamés.

**Conclusion :** Le CA du CSM bien épaulé par ALLEZ CSM continue à réfléchir sur le devenir des deux associations. Un Club, Une Culture, Un Avenir. Un projet ambitieux pour le Club et ses infrastructures. Un Club bien ancré dans sa Ville et qui respecte à la lettre les engagements qu'il a pris dans le cadre de la convention d'objectifs. Un Club qui a mis à l'honneur sa Ville en janvier 2024 sur Bein et TF1 et qui a envie de rêver plus grand !!

### **CSM TOUJOU LA E I KE TOUJOU LA**

Merci Madame le Maire, mesdames et messieurs, de votre attentive écoute !  
J'ose espérer vous avoir montré que le CSM est un club sérieux et bien géré !

## BILAN SPORTIF ET FINANCIER DU CLUB SPORTIF MOULIEN ANNEE 2023

Conseil Municipal du mardi 25 juin 2024

Madame le Maire, Mesdames Messieurs les Adjointes et Conseillers, Mesdames et Messieurs de l'Administration, Mesdames et Messieurs en vos rangs, grades et qualités.

Toujours très impressionné de me retrouver face aux élus de ma Ville natale ! Toujours difficile pour notre association sportive et culturelle de bien distinguer les bilans de l'année civile et de la saison sportive. Une fois de plus votre agenda a bien fait les choses puisque le lundi 17 juin accompagnés du Secrétaire Général, de la Trésorière Adjointe et de la représentante de notre cabinet comptable j'ai dû présenter à la CRCC notre rapport d'activités sur les plans fonctionnel, sportif et financier

**Le Fonctionnement :** Toujours une réunion du CA le lundi de 19h à 21h + une réunion le vendredi soir pour affiner l'organisation des nombreux matchs du week-end. Nous avons organisé sans problèmes notre AG le 23/11/2023 et Madame Le Maire était représenté. Manuel CHAFFORT ancien joueur et éducateur a obtenu très brillamment son Brevet d'Educateur de Football. Nous avons pu le recruter sur un emploi aidé pour un an. D'après sa fiche de poste, il est Directeur Technique Adjoint et chargé de développement, tout en étant éducateur. Il réfléchit avec nous sur le CSM de demain et l'aménagement du site de Calebassier. Mais le fonctionnement du Club dépend exclusivement des bénévoles, dont en particulier Jean Le Mardeley qui est toujours à la fois secrétaire et S.G. Il est à signaler que nous avons cette année encore un jeune licencié Bréhan METREGISTE qui prépare son BPJEPS option APT avec KALAMUS, sa structure d'accueil étant le CSM et son tuteur étant une fois de plus le Président du CSM ; diplôme qu'a obtenu son prédécesseur Kenjy MONTANTIN qui a trouvé dans la foulée un CDI.

Nous avons cette année encore rencontré des difficultés pour faire redémarrer certaines commissions. Le COVID a laissé des traces. Mais nous travaillons en symbiose totale avec ALLEZ CSM sur ce problème ainsi que sur celui du retour des spectateurs au stade. Les commissions, technique et arbitrage ont fonctionné quasi normalement et la commission communication a été revisitée et fait du bon travail notamment pour TELE CSM sous la direction de Marius Dielna.

Accusé de réception en préfecture  
971-219711173-20240625-5DCM202488-DE  
Date de télétransmission : 01/07/2024  
Date de réception préfecture : 01/07/2024

L'âge moyen des membres du CA dépasse les 65 ans. Le problème du renouvellement est de plus en plus prégnant !

**Les effectifs.** En nette progression, nous nous rapprochons des chiffres d'avant COVID et nous avons compté 398 licenciés (3ème club en Guadeloupe) soit 28,98 % du nombre total des licenciés à Le Moule ou encore 32,57 % si on ne tient pas compte des clubs « féminins ». Une analyse plus fine par catégories d'âges est disponible !

**Les infrastructures** Notre complexe est utilisé évidemment par toutes nos équipes mais aussi par l'Amicale des anciens du CSM, la Gendarmerie et l'école Saint-Dominique et l'AS ANONYMES ce qui nécessite un entretien régulier. Je remercie chaleureusement la Ville pour l'aide qui nous est apportée. Les précisions figurent dans la convention triennale d'objectifs. Il y a énormément à faire car le bâtiment secrétariat a « vieilli ». Nous allons avancer lentement avec de l'aide dès que c'est possible notamment sur la clôture côté route départementale.

**Les résultats sportifs :** Pas de fausse modestie. Ils sont très bons cette année. En compétitions officielles nous présentons 3 équipes en U11 et U13, 2 en U15 une en U17 et U19 une en R3 et R1. Nous jouons certains week-end 10 rencontres. Le bilan : De très nombreuses victoires en U8, U9 et U11 notamment en 972.

Le jeune Lucas LEBORGNE âgé de 12 ans a remporté la compétition la LUCARNE organisée par l'un de nos partenaires. Il a l'agréable tâche de représenter la Guadeloupe lors de la finale nationale en août. Nos U13 sont champions Antilles-Guyane - Saint Martin. Nous avons beaucoup de sélectionnés dans les équipes de jeunes et 7 d'entre eux sont au pôle de préformation au CREPS. Le CSM est plus que jamais un club formateur.

Les U15 et les U19 ont remporté chacun la Coupe de la Guadeloupe et disputent les play-offs de leurs catégorie respective permettant de désigner le champion de la Guadeloupe. Notre équipe première a réalisé un véritable exploit en se qualifiant à Sergent pour les 32<sup>ème</sup> de finale de la coupe de France. Exploit sportif mais aussi exploit au niveau de l'organisation ! Nous l'avons fait et réussi. Nous avons eu raison de nous battre ensemble pour jouer chez nous. Remerciements et félicitations à tous les services municipaux. Nous sommes persuadés que si le règlement de la FFF avait été respecté nous aurions pu passer un tour de coupe de France supplémentaire. Il est presque anecdotique que notre équipe est aussi championne de la R1 pour la saison 2023/2024.

Accusé de réception en préfecture  
01/07/2024 16:24  
Date de télétransmission : 01/07/2024  
Date de réception préfecture : 01/07/2024

**Culturel :** Deux représentations du spectacle Lé Fouben et un Bal. Beaucoup à faire dans ce domaine ainsi que dans l'animation du site.

**L'humanitaire :** Partenariat avec la Ligue contre le Cancer. Signalons deux manifestations organisées dans le cadre du PEF. La première dans la lutte contre le racisme à l'attention des U15 et la 2<sup>ème</sup> dans le cadre de la Prévention Routière à l'attention des U15 et U17.

**Les Finances :** Nous avons toujours le même cabinet comptable FIPAG et une cellule trésorerie composée de Pierre SERMANSON, Isabelle BUFFON, Alex ANZALA et Marie-Laure BALDUS. Très active et compétente !

J'ai mené une politique assidue pour fidéliser nos partenaires et sponsors qui porte quelques fruits. Nous pouvons faire appel en cas de besoin à notre avocate.

J'ai avec moi les documents comptables qui montrent que le résultat de l'exercice 2023/2024 est légèrement positif. Le Président de la CRCC m'a fait parvenir son rapport d'audition dans lequel évoque des points positifs suivants : la convention d'objectifs et la relation entre le club et la collectivité locale, l'évaluation du bénévolat. En conséquence la CRCC a décidé de ne procéder à aucune mesure prévue par l'article 11 du règlement de la DNCG. Nous avons été auditionnés le 17 juin dernier et nous avons fourni à temps les documents réclamés.

**Conclusion :** Le CA du CSM bien épaulé par ALLEZ CSM continue à réfléchir sur le devenir des deux associations. Un Club, Une Culture, Un Avenir. Un projet ambitieux pour le Club et ses infrastructures. Un Club bien ancré dans sa Ville et qui respecte à la lettre les engagements qu'il a pris dans le cadre de la convention d'objectifs. Un Club qui a mis à l'honneur sa Ville en janvier 2024 sur Bein et TF1 et qui a envie de rêver plus grand !!

### **CSM TOUJOU LA E I KE TOUJOU LA**

Merci Madame le Maire, mesdames et messieurs, de votre attentive écoute !  
J'ose espérer vous avoir montré que le CSM est un club sérieux et bien géré !

Accusé de réception en préfecture  
971-219711173-20240625-5DCM202488-DE  
Date de télétransmission : 01/07/2024  
Date de réception préfecture : 01/07/2024

Notifiée et publiée le 02/07/2024